



ATELIER “LE LOUP” - DIY (à partir de 6 ans)

www.millemiettes.org

en rose: références dans le dossier

AVANT LA SÉANCE

Avant la séance, on peut aborder la question du consentement et des parties intimes avec le livre “C'est MON Corps!” (version reliée enrichie pour les 6ans et +) lors d'une séance dédiée.

A la fin de l'ouvrage sont abordées les deux seules situations pour lesquelles on peut devoir toucher les parties intimes d'un enfant pour l'aider et une première introduction aux situations anormales. Cf. Séance C'est MON Corps! - DIY

ENVIRONNEMENT

S'installer en cocon, si possible dans un coin de rassemblement, confortable. Que l'on soit assez proches les uns des autres.

Le lieu doit être fermé, la présence d'au moins un autre adulte est obligatoire (les adultes présents doivent être capables d'accueillir la parole des enfants en cas de besoin).

Présenter les adultes aux enfants avant de commencer, pour installer un climat de confiance.

MATÉRIEL

Le livre Le Loup

Une enceinte pour écouter la chanson

Un vidéo projecteur avec du son pour la vidéo

L'affiche à imprimer

Cf. Outil Le Loup

POSTURE

La chose la plus importante, c'est la posture. On doit être tranquille, calme, détendu. On doit se débarrasser de toute émotion qui pourrait être pesante pour les enfants, on ne veut pas leur communiquer une tension, un stress. Les mots d'ordre sont sérieux, cool et même joyeux. On rappelle qu'on est là pour prévenir et prévenir, c'est joyeux quand on y pense.

Autre élément important pour la posture: se mettre à hauteur d'enfant, respecter leurs remarques et leurs idées, on doit être particulièrement doux et bienveillant parce qu'on veut instaurer un climat de grande confiance. On est là pour leur dire des choses sérieuses et importantes, on veut être sûr qu'ils les comprennent bien.

LA SÉANCE LE LOUP SE FAIT EN 4 TEMPS

1) écoute de la chanson

Commencer par faire écouter la chanson permet d'entrer dans un univers, ça pose les enfants qui sont particulièrement sensibles à la musique. On peut expliquer que c'est la chanson d'une petite fille, Miette, qui ne se sent pas en sécurité dans sa maison parce qu'elle y vit avec une personne de sa famille qui se comporte comme un loup, cela attise la curiosité et crée une empathie. Puis raconter le livre, son histoire.

2) lecture du livre

3) visionnage vidéo

4) discussion avec les enfants

Ici, les enfants ont la parole libre, accueillir toutes leurs questions, aucune n'est nulle.

Répondre simplement la vérité, à leur hauteur. *Cf. Les questions et remarques récurrentes des enfants*

LES INFOS IMPORTANTES À FAIRE PASSER AUX ENFANTS

LA RÈGLE DU CORPS, DU CONSENTEMENT

“Saviez-vous que vous êtes le chef/la cheffe de votre corps? C'est vous qui décidez. Personne n'a le droit de toucher votre corps si vous n'êtes pas d'accord. Si quelqu'un veut toucher votre corps, il doit être sûr que vous êtes d'accord, sinon il n'a pas le droit de le faire. Donner son accord, c'est donner son consentement.”

Petite exercice sur le consentement avec les enfants:

“Est ce que je peux toucher ton épaule?”

Selon la réponse de l'enfant, les autres doivent deviner si je peux toucher son épaule. Répéter l'exercice avec différentes réponses: oui, non, hocher la tête, dire non avec la tête, etc...

Préciser que si l'enfant ne dit rien, je ne dois pas le faire comme on n'est pas sûr.

LA RÈGLE DES PARTIES INTIMES

1) Identifier les parties intimes

Ici les inviter à nommer les parties intimes, dans l'ordre qui leur vient.

-les FESSES

-la POITRINE, les SEINS

-la BOUCHE

-le SEXE. C'est sympa de trouver tous les petits noms que les enfants connaissent pour le sexe: zizi, zezette, kiki, minette, zigounette.

S'ils sont gênés, insister sur le fait que ce n'est ni une bêtise, ni un gros mot, ni une blague, ni dégoûtant, ni “la honte” de nommer les parties de son corps, comme on peut parler du genou

ou des oreilles. (certains diront même “bite”, “couilles” ou autres gros mots: ne pas interdire, tout est autorisé dans cet espace, on peut préciser quels mots sont grossiers mais ne pas s'attarder là dessus.)

Puis en venir aux vrais noms, la VULVE et le PENIS. Leur dire que ce sont ces mots qu'ils peuvent utiliser pour parler sérieusement de leur corps comme les docteurs le font par exemple, et que les autres noms sont ceux qu'utilisent les petits: ça les motive à être grands :)

2) Règle des parties intimes

“Intime, ça veut dire que c'est à vous et à vous seul. C'est privé. Vos parties intimes sont à vous et à vous seuls.

Vous, vous avez le droit de les toucher, c'est normal, c'est votre corps ! C'est vous le chef/la cheffe de votre corps. Donc vous avez le droit de les toucher autant que vous voulez, mais c'est intime donc pas devant tout le monde quand même !”

Et la règle c'est:

“Personne n'a le droit de toucher les parties intimes des enfants. Et personne n'a le droit de demander aux enfants de toucher les siennes. Ni les adultes, ni les copains, ni la famille, personne. C'est interdit. Et c'est aussi interdit aux enfants de toucher les parties intimes des autres.”

*La règle des parties intimes est différente de la règle du corps parce que c'est interdit de toucher les parties intimes d'un enfant que celui-ci soit d'accord ou non.

*La règle des parties intimes est une règle pour les enfants. En grandissant, cette règle change. Les grands adolescents, les adultes peuvent décider de partager leur intimité. Et ce, seulement à deux conditions: s'ils et elles sont d'accord et s'ils en ont envie. (rappel du consentement, la règle du corps qui, elle, dure toute la vie).

LES SITUATIONS D'EXCEPTION

Les deux seules situations où on peut toucher les parties intimes d'un enfant, quand celui ci a besoin d'aide:

Situation 1 - Quand un enfant n'est pas autonome pour se laver, s'essuyer aux toilettes. Les aider à trouver qui sont les enfants qui ne sont pas autonomes: les bébés, les petits qui ont encore un petit peu besoin d'aide, et certains enfants en situation de handicap.

Situation 2 - Si un enfant a mal ou ressent une gêne au niveau de ses parties intimes, il peut avoir besoin d'aide pour aller mieux. Un adulte de confiance peut regarder s'il y a un problème et le soigner ou l'emmener chez le docteur. Celui-ci peut alors l'ausculter à l'endroit de ses parties intimes et le soigner si besoin. Si l'enfant n'a rien aux parties intimes, alors personne n'a le droit de les toucher. Par exemple, s'il a mal au coude, le docteur n'aura pas du tout le droit d'ausculter ses fesses ! Certains enfants sont autonomes pour se soigner, par exemple pour se mettre de la crème quand ils en ont besoin.

Cf. le livre “C'est MON corps! grand format- version enrichie”. Les questions du consentement, des parties intimes et des situations d'exception sont expliquées et illustrées dans ce livre qui peut servir de support pour aborder ces points.

LES AGRESSION SEXUELLES / L'INCESTE

Définitions: "Si quelqu'un touche ou veut toucher vos parties intimes, si quelqu'un veut que vous touchiez ses parties intimes, ça s'appelle une AGRESSION SEXUELLE, c'est très grave, c'est interdit et puni par la loi. Si c'est une personne de votre famille qui fait ça, ça s'appelle l'INCESTE, c'est aussi une agression sexuelle, c'est aussi très grave, c'est aussi interdit et puni par la loi.

C'est grave parce que ça agresse le corps de l'enfant et aussi sa tête : ça laisse une marque dans la tête qui reste très longtemps, un TRAUMATISME, qui fait qu'on y pense tout le temps, qu'on se sent mal, qu'on n'est pas tranquille pour jouer et grandir. C'est long et difficile de s'en débarrasser mais on y arrive."

QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE / INCESTE

En parler à une grande personne de confiance. Et si cette personne ne fait rien, en parler à une autre personne de confiance et continuer ainsi jusqu'à trouver quelqu'un qui les aide.

Faire une liste des adultes de confiance dans l'entourage.

On peut aussi appeler le 119, ligne d'écoute Allô Enfance en Danger, gratuite et anonyme.

Précisions:

- Un agresseur peut aussi être un enfant, un ado, une femme.
- Secret bonbon et secret poison: bien faire la différence. Pourquoi il faut dire les secrets poison. Jeu: évoquer plusieurs situations de secrets et les enfants doivent deviner si c'est bonbon ou poison. [Cf. Exemples de secret-bonbon et secret-poison](#)
- Se faire confiance, écouter son coeur, ce qu'on ressent, quand on est agressé on le sent. Parfois, une simple caresse sur le bras peut nous sembler bizarre, ne pas hésiter à dire "non" et en parler à un adulte de confiance dès qu'on est mal à l'aise même si on n'est pas sûr.
- Les inviter à apprendre la règle des parties intimes à tous les enfants qu'ils connaissent, les frères et sœur, les copains, etc...

Laisser une affiche dans leur classe ou dans le couloir, qu'ils gardent les règles sous les yeux toute l'année.

[Cf. Affiches à télécharger ou à recevoir gratuitement.](#)

N'hésitez pas à revenir sur ce sujet toute l'année. A répéter les petites règles dès que s'en présente l'occasion. (ex: si un enfant tape les fesses d'un autre en jouant à chat)

Si on a des suspicions ou pas: questionnement systématique.

[Cf. Livret de formation des professionnels de la CIIVISE](#)